

L'appel à manifestation d'intérêt pour le 8^e cycle du programme des jeunes professionnels en délégation (JPD) est ouvert du 1^{er} avril 2025 au 30 avril 2025

Le Service européen pour l'Action extérieure (SEAE) et la Commission européenne ont mis sur pied un programme de stages de haut niveau qui donne l'occasion à de jeunes professionnels hautement qualifiés des États membres de l'UE de travailler dans des délégations de l'UE du monde entier.

Le [programme des jeunes professionnels en délégation](#) a pour but de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience pratique du travail des délégations de l'UE ainsi qu'une compréhension approfondie du rôle qu'elles jouent dans la mise en œuvre des politiques extérieures de l'UE.

Tous les 2 ans, le SEAE et la Commission lancent un appel à manifestation d'intérêt. Pour le cycle 2023 – 2025, il y a eu 67 postes de JPD disponibles dans différentes délégations de l'UE.

Le programme JPD est fondé sur :

- la [Décision conjointe JOIN\(2017\)22](#) du 19.06.2017 de la Commission et de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité modifiant la [Décision conjointe JOIN\(2012\)17](#) du 12.06.2012 établissant un programme de stages de haut niveau dans les délégations en partenariat avec les États membres de l'Union européenne ;
- la [Décision ADMIN\(2017\)8](#) du 21.06.2017 du Directeur général du Budget et de l'Administration du Service européen pour l'Action extérieure, en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA (ex-DEVCO) et de la DG HR de la Commission européenne sur les modalités d'application du programme de stages de haut niveau dans les délégations de l'Union européenne en partenariat avec les États membres de l'Union européenne modifiant la [Décision SEAE DEC\(2014\)002](#) du 22.01.2014 du Directeur exécutif du SEAE en accord avec les Directeurs généraux de DG INTPA (ex-DEVCO) et DG HR de la Commission européenne ;
- La décision [ADMIN\(2021\)14 REV 1](#) du 29.11.2021 du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'Action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN(2017)8 du 21.06.2017, la [décision ADMIN\(2022\)57](#) du 03.10.2022 du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN(2017)8 du 21.06.2017 et la [décision ADMIN\(2022\)74 du 15.12.2022](#) du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN(2017)8 du 21.06.2017 ;

- la décision [ADMIN\(2024\)27](#) du 27.8.2024 du directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'Action extérieure, en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne, modifiant l'annexe de la décision EEAS DEC(2014)002 relative aux modalités d'exécution du programme de stages de haut niveau dans les délégations de l'Union européenne en partenariat avec les États membres de l'Union européenne.

LES CANDIDATS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LES DÉCISIONS AVANT D'ENVOYER LEUR CANDIDATURE

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Les candidats au programme de stages de haut niveau doivent :

- être de nationalité luxembourgeoise ou avoir une durée minimale de résidence de 5 ans au Luxembourg ;
- être titulaires, à la date de clôture des candidatures, d'au moins un diplôme universitaire équivalant à un master ([annexe relative aux diplômes](#)) dans un domaine ayant trait aux activités des délégations de l'UE ;
- posséder une excellente maîtrise de l'anglais et/ou du français; la connaissance d'autres langues est un atout ;
- avoir, à la date limite de dépôt des candidatures, pas plus d'un an d'expérience professionnelle avec le SEAE, la Commission ou une autre institution ou un autre organe de l'UE ;
- être vivement intéressés et motivés par un travail dans une délégation de l'UE ;
- une expérience professionnelle ou la pratique d'activités para-universitaires telles que le bénévolat ou la publication de travaux constituent des atouts importants.

OÙ SONT AFFECTÉS LES CANDIDATS ?

Les jeunes professionnels peuvent travailler dans l'une des 145 délégations de l'UE et peuvent être affectés, selon la nature des tâches, dans :

- les sections du SEAE – pour les fonctions relatives à la politique, à la presse et à l'information (voir [description de poste type pour les stages dans les services relevant du SEAE](#)) ;
- les sections de la Commission – aux dossiers relatifs aux partenariats internationaux, à la gestion de programmes/projets, aux affaires humanitaires, etc. (voir [la description de poste type pour les stages dans les services relevant de la Commission](#)).

NOMBRE DE PLACES DE STAGE DISPONIBLES POUR LE CYCLE 2026 - 2028

Le SEAE et la Commission européenne financeront au minimum 54 postes de JPD (2 par État membre) pour le cycle 2026-2028 : 27 places de JPD dans les sections politique, presse et information (SEAE) et 27 dans les sections de la Commission européenne. Des postes supplémentaires pourraient être financés au moyen de contributions volontaires des États membres de l'UE.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont exclusivement adressées aux autorités désignées par chaque État membre de l'UE (voir appel à candidatures ci-dessous). Les modalités de présentation des candidatures aux autorités nationales sont déterminées par chaque État membre de l'UE et doivent figurer sur leur [site web](#) pendant la période de publication de l'appel. Les candidats ne peuvent postuler que dans un seul État membre. En cas de candidatures multiples, le candidat sera éliminé.

Les candidats seront sélectionnés sur la base des informations fournies dans le [formulaire de candidature](#). Toute candidature spontanée envoyée directement au SEAE ou à la Commission européenne sera écartée.

Dans ce formulaire, les candidats sont invités à fournir des informations sur leur parcours universitaire, leur maîtrise des langues, leur expérience professionnelle, leurs activités para-universitaires et leur motivation. En outre, ils sont invités à indiquer trois préférences géographiques en vue de leur affectation potentielle, ainsi que le service pour lequel ils se portent candidat :

- Pour le SEAE - service politique, presse et information;
- Pour la Commission européenne - partenariats internationaux, gestion de programmes/projets, affaires humanitaires, etc.

Avertissement : pour une expérience optimale, veuillez remplir le formulaire après l'avoir téléchargé (par exemple, en utilisant Adobe Acrobat). Nous ne recommandons pas de le remplir en ligne dans un navigateur.

[Appels à candidature - Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire](#)

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La présélection des candidats est assurée par les États membres de l'UE. La sélection finale est effectuée par le SEAE et la Commission européenne.

Au terme de la procédure de présélection, les États membres de l'UE remettent au SEAE et à la Commission une liste contenant les noms des candidats retenus (entre 2 et 4 candidats

par poste prévu). Le SEAE et la Commission sélectionnent un candidat de chaque État membre.

Le SEAE et la Commission dressent chacun une liste de délégations de l'UE prioritaires auxquelles les JPD seront affectés. Une fois que les listes sont arrêtées, le SEAE et la Commission procèdent à la mise en correspondance. Cette procédure repose sur les critères suivants :

- priorités de la Commission et du SEAE ;
- profils des candidats, connaissance des langues et préférences exprimées dans le formulaire de candidature.

NOTRE OFFRE

Les candidats sélectionnés pour le cycle 2026 - 2028 se verront proposer une convention de stage unique d'une durée déterminée de douze (12) mois, qui peut être renouvelée pour douze (12) mois supplémentaires après une évaluation positive à mi-parcours.

Les stagiaires ont droit au versement d'une rémunération mensuelle composée :

- d'une bourse de 2 500 EUR ;
- d'une contribution de logement fixée à 1 700 EUR ;
- d'une contribution destinée à compenser les conditions de vie difficiles dans certains pays et s'ajoutant aux allocations mentionnées ci-dessus (voir le [tableau ICV](#))

En outre, les JPD se verront octroyer :

- une contribution d'installation de 2 340 EUR au début du stage ;
- une contribution aux frais de voyage de 2 926 EUR pour chaque période de stage ;
- une contribution de 1 800 EUR aux frais d'assurance pour chaque période de stage.

CALENDRIER

LANCEMENT du CYCLE 2026 - 2028	1er avril 2025
Date limite de présentation des candidatures aux États membres	30 avril 2025
Présentation au SEAE et à la Commission par tous les États membres des listes de candidats présélectionnés	fin août 2025
Jurys de sélection au SEAE et à la Commission et procédure de mise en correspondance (attribution des places aux candidats)	septembre 2025
Communication des résultats aux États membres	octobre 2025
Envoi des propositions de stages aux candidats	octobre 2025

Réception des pièces justificatives devant être transmis par les candidats retenus	Octobre - décembre 2025
Début de la convention de stage	16 janvier 2026
Formation obligatoire à l'entrée en service	mi-janvier 2026
Début des stages dans les délégations de l'UE	fin janvier 2026

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

[EEAS EC Joint Privacy Statement - Data protection notice for the purpose of selection, recruitment and administrative management for Junior Professionals in the EU Delegations \(JPDs\)](#)